

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.12.348

Tarifs 2017 :
incinération des
déchets à l'usine
d'incinération des
ordures ménagères
de La Couronne

LE QUINZE DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Armand DEVANNEAUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Danielle BERNARD à Bertrand MAGNANON, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Joël GUITTON à Xavier BONNEFONT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Gérard DEZIER, Danielle BERNARD, Samuel CAZENAVE, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2016**DELIBERATION
N° 2016.12.348**PROXIMITÉ ET SERVICES A LA POPULATION /
POLITIQUES DE VALORISATION DES DÉCHETSRapporteur : Monsieur PERONNET**TARIFS 2017 : INCINÉRATION DES DÉCHETS À L'USINE D'INCINÉRATION DES
ORDURES MÉNAGÈRES DE LA COURONNE**

Par délibération n°418 du 15 décembre 2015, le conseil communautaire a fixé les tarifs 2016 suivants pour l'incinération des déchets à l'usine d'incinération des ordures ménagères de La Couronne :

Tarifs 2016 votés

Apporteurs	1 T à 100 T	100 T à 400 T	400 T à 800 T	800 T à 1 500 T	1 500 T à 2 500 T	2 500 T à 4 000 T	4 000 T et +	Pénalité forfaitaire pour déchets non conformes
Communes, Associations	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	150 €
Autres	157 €	141 €	131 €	108 €	99 €	82 €	79 €	150 €

Compte tenu de la relative stagnation des prix et indices auquel se réfère le marché, il est proposé de reconduire les tarifs 2016 en 2017.

Les tarifs s'entendent hors TGAP (taxe générale sur les activités polluantes). Celle-ci sera donc ajoutée aux factures en fonction de sa valeur réelle, actuellement non connue.

Pour chaque apporteur, la tranche est appréciée en fonction des apports constatés durant l'année civile. Le tarif appliqué sur la totalité des apports est celui correspondant au tonnage annuel (ex : une entreprise apportant 300 tonnes paiera : 300 x 141 = 42 300 €).

Les bornes de ces tranches (100, 400, 800, 1 500, 2 500 et 4 000) sont considérées comme valables pour un tonnage annuel apporté dans la fosse de l'UIOM de 32 000 tonnes au minimum, constaté en fin d'année civile. Au cas où le tonnage apporté dans la fosse de l'UIOM serait inférieur, il est proposé une modulation des bornes proportionnellement à l'écart entre le tonnage réellement apporté et 32 000 tonnes.

(A titre d'exemple, si 24 000 tonnes ont été apportées dans la fosse de l'UIOM entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, les bornes deviendront : (24 000 / 32 000 = 0,75) : 75, 300, 600, etc.).

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 10 novembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission ressources et perspectives du 30 novembre 2016,

Je vous propose :

DE RECONDUIRE les tarifs 2016 d'incinération des déchets à l'UIOM de La Couronne pour l'année 2017,

D'APPROUVER la modulation des bornes de tranches tarifaires en fonction du tonnage réellement apporté à l'UIOM.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 décembre 2016	<u>Affiché le :</u> 21 décembre 2016